Belgique : à Molenbeek, modification du règlement du travail en faveur du port de signes religieux

29/06/2020 à 9h47



La commune de Molenbeek pourrait à l'avenir embaucher des fonctionnaires affichant des signes convictionnels. Des discussions sont en cours pour modifier en ce sens le règlement de travail au sein de l'administration, annonce la RTBF.

La question du port de signes convictionnels est revenue au devant de l'actualité après que la Cour constitutionnelle ait estimé que l'interdiction des signes religieux au sein de la Haute école Francisco Ferrer, gérée par la Ville de Bruxelles, n'était pas contraire à la Constitution.

Outre l'accès à l'éducation pour les femmes portant le foulard, les autorités molenbeekoises réévalueraient l'accès de ces dernières aux fonctions publiques locales.

[…]

L'article dans son intégralité sur La Libre